



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 109-2014 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX RÉVISÉ

Avis – Entrée en vigueur

Avis est donné, par la soussignée, que le Conseil municipal, à sa séance régulière tenue le 4 février 2014, adoptait le Règlement 109-2014 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé.

Ledit règlement est entré en vigueur le 4 février 2014 et actuellement déposé au bureau de la soussignée, situé au 806, Rang de la Rivière Sud, sur les heures d'ouverture du bureau municipal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Roch-Ouest, ce 11^e jour du mois de février de l'an deux mille quatorze.

Sherron Kollar,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sherron Kollar**, *directrice générale* de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le mardi *11 février 2014*.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 11^e jour du mois de février 2014.

Sherron Kollar,
Directrice générale